

Expertise • Service • Conseil



**GERMAIN & LARIN**  
notaires et conseillers juridiques  
2559, boul. du Curé-Labelle  
Tél. : 450 504-5080  
www.paulgermain.com

**Mandat d'incapacité non notarié : attention !**

Il existe sur le marché plusieurs formulaires de mandat d'incapacité. Les plus anciens sont verts et n'ont qu'une page; les plus récents, plus particulièrement le formulaire du curateur public, ont maintenant plusieurs pages et sont assez complets. Cependant, ils comportent tous plusieurs lacunes qui peuvent les rendre inopérants. Je m'explique.

Le mandat d'incapacité qui n'est pas notarié doit être signé devant deux témoins. Les témoins doivent être indépendants, c'est à dire, par exemple, ne peuvent être les mandataires nommés ou les mandataires-remplaçants, ni leur conjoint respectif. Selon une jurisprudence récente, les membres de la famille du mandant, c'est-à-dire celui qui fait le mandat, ne peuvent servir de témoins. Dans tous ces cas, le mandat sera nul.

Mais là n'est pas le principal écueil au mandat devant témoins. Au moment de l'incapacité, le mandat doit être homologué, autrement dit, il faut prouver devant le tribunal ce qui suit :

- que la personne est inapte, le plus souvent par un avis écrit du médecin traitant et par une évaluation psychosociale;
- que la personne inapte avait la capacité de signer le mandat et l'a bien signé ! Pour ce faire, il faut retrouver l'un des témoins, et cela représente la principale difficulté que nous éprouvons lors des homologations de mandats non notariés : les témoins sont introuvables, morts, inaptes ou la famille ne se rappelle tout simplement pas de qui il s'agit. Enfin, faits plus rares, les témoins ne veulent pas collaborer.

Certains concepteurs de formulaires de mandat d'incapacité ont pensé contourner cette difficulté en prévoyant un endroit pour assermenter l'un des témoins dès la signature du mandat. Le problème, c'est que les règles du Code de procédure civile sont claires : la preuve, le témoignage, donc l'assermentation du témoin, doit se faire pendant l'instance, au moment de l'homologation du mandat d'incapacité. Donc, si le témoin est introuvable au moment de l'homologation, votre mandat n'a aucune valeur. Imaginez les conséquences : Curatelle publique, conseil de famille, etc.

Une autre déficience du mandat devant témoins c'est qu'il peut être perdu, détruit ou tout simplement oublié.

Il existe plusieurs autres lacunes à ce type de mandat, mais l'espace de cette chronique ne met pas de toutes les exposer. Je veux juste vous rappeler que le mandat notarié ne comporte pas ces lacunes. Que lors de sa rédaction vous bénéficiez des conseils d'un expert, que le mandat notarié sera conservé dans une voûte à l'épreuve du feu et qu'il sera inscrit au Registre des mandats de la Chambre des notaires du Québec.

**Not' Journal** Jean-Guy Joubert  
joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca

**Janvier 2022, l'hiver reprend ses droits avec un mélange de températures glaciales et de bonnes bordées de neige.**

Même si nous avons tourné la page du calendrier depuis bientôt trois semaines, le *Journal* aimerait vous transmettre ses meilleurs vœux pour 2022! Que souhaiter à l'occasion de cette année qui débute? Que cette pandémie s'estompe et surtout ce trouble-fête Omicron, ce mutant qui nous a replongés en confinement aux derniers jours de la fin d'année et qui continue de mettre sous tension notre système de santé, déjà soutenu à bout de bras par le personnel hospitalier depuis près de deux ans maintenant, afin que nous puissions entrevoir un certain allègement des mesures sanitaires. Est-ce que l'avenir nous fera revenir à une vie que nous avons qualifiée de normale avant la pandémie? Rien n'est moins sûr! La pandémie aura contribué à forcer une introspection et de sérieuses remises en question qui façonneront l'avenir de notre société sur de nouvelles bases. Dans l'intérêt, continuons donc d'appliquer les conseils et règles sanitaires proposés par nos organismes de santé dans l'espoir de jours meilleurs.

**Dans notre édition de janvier** – Le *Journal* tiendra son assemblée générale annuelle, en mode virtuel, au mois de mars. Les détails vous seront communiqués dans notre édition de février. En attendant, nous vous invitons à adhérer ou renouveler votre membrariat au *Journal*. Votre contribution peut se faire en remplissant le coupon d'adhésion et en nous le faisant parvenir par la poste, ou par le biais du site web du *Journal*.

Vous désirez nous soumettre vos articles ou vous impliquer dans votre *Journal* comme collaborateur, chroniqueur ou illustrateur? N'hésitez pas à me contacter à [joubert.jeanguy@edprev.com](mailto:joubert.jeanguy@edprev.com)

**Espace social** – En page 3, petite réflexion budgétaire en regard du budget 2022 de la Ville de Prévost. En page 5, mise à jour du CISSS des Laurentides en regard à la COVID-

19. En page 6, les opérations vont bon train au centre sportif Pays-d'en-Haut. En page 8, nous allons à la rencontre d'une artiste peintre fêtant son centenaire lors de la tenue de son vernissage. En page 9, un article sur monsieur Arthur Gervais, de Sainte-Anne-des-Lacs, qui s'est vu décerner, le 24 septembre 2021, la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel. En page 10, annonces publiques de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs. En page 11, toujours à Sainte-Anne-des-Lacs, un citoyen interpelle le conseil en regard du soutien de la Municipalité au *Journal* communautaire. Des pages 13 à 17, le cahier *Vivez Prévost*. En page 18, à Piedmont, présentation sommaire du budget 2022. En page 19, un résumé de la session parlementaire de la députée Marie-Hélène Gaudreau; Maison Aloïs Alzheimer des Laurentides, aider plus, aider mieux! En page 21, Loisirs Laurentides est heureux d'annoncer que la saison 2022 du Défi château de neige est lancée. Toujours en page 21, dans le cadre de notre chronique historique, l'aménagement du territoire québécois à travers le temps. En page 23, la cohabitation dans les sentiers de plein air, la courtoisie est de mise. Toujours en page 23, nos sorties culturelles virtuelles, trois séries réalisées au Québec. En page 25, rétrospective des deux dernières années. En page 26, dans nos personnalités du mois, un portrait de Gabriel de Luca, propriétaire d'une franchise *Tite Frette*, boutique spécialisée dans la vente de bières artisanales québécoises, située à Piedmont. En page 27, dans le cadre de la chronique du CRPF, un coup d'œil sur une autre pandémie!

**Politique municipale** – Suivez les échos du conseil de Prévost en page 6, de Sainte-Anne-des-Lacs en page 9, et, de Piedmont en page 18.

Bon début d'année 2022, bonne lecture, prudence et respect des règles sanitaires pour le bien-être de tous!

**OFFRE D'EMPLOI**

**Le JOURNAL des citoyens est à la recherche d'un webmestre**

À tous les mois, les articles et les photos de l'édition en cours sont mises en ligne sur Wordpress. La personne que nous cherchons devra être familier avec cette plateforme et aussi être en mesure d'apporter des modifications à certains bandeaux publicitaires. - Conditions contractuelles à négocier

**Si vous êtes familiers avec ces procédures et êtes intéressés, joindre Michel Fortier : [redaction@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction@journaldescitoyens.ca)**



[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

**Mission :**  
Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

**AVIS :**  
Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises  
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél. : 450 602-2794

**Rédacteur en chef et directeur :**  
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794  
[redaction@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction@journaldescitoyens.ca)

**Coordination aux finances :**  
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000  
[sheynemand@journaldescitoyens.ca](mailto:sheynemand@journaldescitoyens.ca)



788, rue Shaw, Prévost Tél.: 450-224-2507  
[maisonentraideprevost@videotron.ca](mailto:maisonentraideprevost@videotron.ca)

**Une année 2022 remplie d'espoir!**

**Guignolée 2021**  
La guignolée a été un franc succès! Seulement pour la journée du 4 décembre, avec les différents points de collecte, nous avons ramassé un montant de 5500 \$. Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont participé ainsi que tous les fidèles donateurs qui étaient au rendez-vous.

**Début d'année plus difficile**  
Évidemment, ce n'est pas toujours facile avec ce virus qui s'agrippe et toutes les nouvelles restrictions, mais on va s'en sortir, et l'espoir sera notre mot d'ordre pour l'année 2022.

Nous conservons le même horaire, sauf



pour le samedi où nous serons fermés pour une période indéterminée. La consigns pour la COVID-19 de l'an passé sont remises en place, soit un nombre restreint de clients à l'intérieur des lieux. Nous comptons sur votre compréhension et votre habituelle collaboration.

Notre projet de café-rencontre qui devait débiter en janvier sera retardé quelque peu. Nous vous aviserons dès que nous serons en mesure de vous donner une date.

Au plaisir de vous voir prochainement.

Nous tenons à vous souhaiter une très belle année 2022, santé et bonheur à vous tous.

*Lyne Bérubé, coordonnatrice*

**Heures d'ouverture:** Lundi de 13 h à 15 h45; du mardi au vendredi de 9 h à 11 h45 et de 13 h à 15 h45.

**Ouverture les samedis matins:** de 9 h à 11 h45.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous [www.maisonentraideprevost.org](http://www.maisonentraideprevost.org)

**Devenez membre du votre Journal**

Devenir membre est tout à fait simple. Vous devez avoir plus de 18 ans, souscrire aux objectifs du *Journal* et payer une modique cotisation de 5\$ annuellement. Vous pouvez devenir membre via Paypal a [www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca), ou en remplissant le coupon que vous ferez parvenir au *Journal des citoyens* accompagné de votre paiement de 5\$ à l'ordre des Éditions prévostaises à C.P. 603, Prévost, J0R 1T0.

**Je désire devenir membre du *Journal des citoyens***  
**Voici ma contribution de 5 \$**  
(Les chèques doivent être faits à l'attention des Éditions Prévostaises)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**JOURNAL des citoyens**  
PRÉVOST - PIEDMONT - SAINTE-ANNE-DES-LACS  
[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

**Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :**  
Jean-Guy Joubert (président [joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca](mailto:joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca)), Jacinthe Laliberté (vice-présidente), Carole Bouchard (secrétaire), Sophie Heynemand (trésorière), Benoît Guérin, Odette Morin, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Anthony Côté, Daniel Machabée, Carole Trempe et Yvan Gladu.

**Révision des textes :**  
Gleason Thérberge, Monique Ménard, Émilie Corbeil, Daniel Machabée et Jean-Guy Joubert.

**Journalistes :**  
Émilie Corbeil [emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca](mailto:emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca)  
Jacinthe Laliberté [jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca](mailto:jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca)

**Webmestre :**  
Alain Boisclair: [info@alainboisclair.com](mailto:info@alainboisclair.com)

**Facebook:** [journaldescitoyens](http://journaldescitoyens)

**Direction artistique et infographie:** Carole Bouchard

**Représentante publicitaire :**  
Lise Pinard, tél. : 450 335-1678  
[lisepinard@journaldescitoyens.ca](mailto:lisepinard@journaldescitoyens.ca)

**Imprimeur :** TC Transcontinental

**Tirage certifié :** 11 000 exemplaires

**Distribution :** Postes Canada: médiaposte

**Dépôt légal :**  
- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada

**ISSN 1496-2497 Journal des citoyens**  
Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

**AMECQ** Culture et Communications Québec

**Tirage certifié AMECQ**

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » *Sacha Guiry*